

M. Testelin.—Vous mentez ! (Agitation)
Voix nombreuses.—A l'ordre ! à l'ordre !
M. le Président.—J'ai entendu beaucoup d'interruptions déjà, et j'attendais que je puisse saisir distinctement une voix.

M. Testelin se lève au milieu du bruit, et, triomphant des efforts de quelques amis qui l'empêchent, il s'écrie : Je maintiens ce que j'ai dit.

M. le Président.—Vous persistez dans votre faute. Je vous rappelle à l'ordre pour la seconde fois, avec inscription au procès-verbal.

M. Testelin veut prononcer quelques paroles.

M. le Président.—Veuillez vous asseoir et garder le silence.

M. de Tocqueville.—Je répète, car c'est ma conviction, et je n'ai pas l'habitude de cacher une vérité parce qu'elle est niée, je répète, car cette révolution, commencée par la violence et l'assassinat...

Voix nombreuses à gauche.—Ce n'est pas vrai !

A droite.—Laissez donc parler le ministre !

A gauche.—Nous ne laisserons jamais dire cela !

M. de Tocqueville, continuant.—Cette révolution a abouti à une restauration qui jusqu'à présent, n'a coûté à aucun homme ni sa liberté, ni ses biens, ni sa vie, et qui, sans faire allusion à aucun fait particulier, aux événements plus ou moins tragiques qui ont désolé d'autres restaurations et en Italie et dans l'Europe, nous autorise à dire que ceux que nous avons vaincus doivent bénir le Ciel...

A gauche.—Allons donc !

M. de Tocqueville, reprenant.—Oui, ces démagogues que nous avons vaincus à Rome doivent bénir le Ciel que ce soit le bras de la France qui les ait atteints. (Mouvement.)

Messieurs, je viens de vous faire l'exposé des négociations au milieu d'interruptions inutiles, je ne veux pas dire inconvenantes. (Très bien !)

A droite.—Ce sont des interruptions d'estamine !

M. de Tocqueville.—La France et la Chambre jugeront. (Applaudissements.)

Plusieurs membres entourent M. le ministre ; l'agitation est au comble à l'extrême gauche. La séance reste suspendue pendant vingt minutes. A la reprise de la séance, M. Mathieu (de la Drôme) a la parole contre le projet.

M. Mathieu, (de la Drôme). Je suis de ceux qui ont vu avec douleur l'expédition de Rome. Je suis de ceux qui ont eu le faible mérite de prévoir que l'honneur de la France n'aurait rien à gagner à cette funeste entreprise. Et vous l'avouerez ? le rapport de M. Thiers et les paroles de M. le ministre des affaires étrangères ont dépassé tous mes pressentiments et mes appréhensions. (Approbation à gauche.—Rumeurs à droite.)

Je ne pouvais supposer qu'après les assurances si formelles données au peuple romain, viendrait un jour devant l'Assemblée exposer une politique semblable à celle dont MM. Thiers et de Tocqueville se sont faits les organes. (Vifs applaudissements à gauche.—Agitation générale.) Et je le déclare, ces pressentiments ont fait explosion lors du rapport de M. Thiers, et tout-à-l'heure, après les explications de M. de Tocqueville, ils ont eu devoir se faire les juges de tous les peuples de l'Italie qui ont eu le seul tort de croire un moment que l'heure de la liberté et de l'indépendance avait sonné pour eux. (Explosion d'approbation à gauche.)

La démocratie, il est vrai, est vaincue, non seulement en Italie, mais encore dans toute l'Europe, grâce à l'apostasie à peu près générale de l'ancien parti libéral. (Nouvelles marques d'approbation à gauche.) Aujourd'hui Rome est livrée à l'Autriche, et Venise... Venise, elle aussi, est livrée à l'Autriche. Et en présence de ces faits, M. le ministre des affaires étrangères a encore trouvé des paroles de blâme contre les vaincus. Ah ! croyez-moi, les peuples se relèveront ! Cela est écrit au ciel. (Vive approbation à gauche.)

Où, ils se relèveront, car ils ressemblent à ces forêts que la hache s'efforce de faire disparaître et qui repoussent avec d'autant plus de force.

J'en suis réduit, après tout ce que je vois, à me demander si, parmi tous les gens qui décrient ou blâment les actes accomplis par les Italiens, il y aurait des impies de la veille et des dévots du lendemain.

Où, il est hommes qui pendant vingt ans, et ceci ne s'adresse ni à un membre de la commission, ni aux membres de l'Assemblée, oui, il est des gens qui n'ont cessé pendant vingt ans d'attaquer le catholicisme, et qui aujourd'hui sont pleins de respect et de déférence pour ce qu'ils baïssaient autrefois.

Dans son rapport, M. Thiers parle des vertus courageuses des soldats de l'expédition d'Italie, mais personne de nous ne songe à contester leurs vertus guerrières, et il paraît même qu'au sein de la commission M. Thiers a parlé de cette expédition avec une certaine admiration ; eh bien ! je l'avoue, je n'eusse pas osé parler en de pareils termes de cette expédition. Quoi qu'il en soit, libre à vous, Messieurs les ministres, de rentrer dans la politique modeste ; mais ne faites pas tant d'éclat !

L'orateur rentre ici dans le fond de la question ; il examine l'expédition romaine et ses résultats. A l'appui des faits qu'il démontre, il cite une lettre de M. le général Oudinot, où il est dit que personne à Rome ne veut plus de la domination des prêtres. Interpellant MM. les ministres, il leur demande à qui désormais on va rendre cette ville de Rome, que l'on ne peut garder éternellement. Après plusieurs considérations relatives au président de la République et au Gouvernement, il dit : Ah ! Messieurs, ce n'est pas nous qui avons prodigué les louanges ou les outrages ! (Murmures sur plusieurs bancs.) Non ! et ce n'est pas nous qui avons dit de cette élection de M. Louis Bonaparte, qu'elle serait une honte pour le pays. (Interruption à droite.—Bruit et approbation à gauche.)

Plusieurs membres, à droite.—Qui a dit cela ?

A gauche.—Le nom ! le nom ! M. Mathieu (de la Drôme).—C'est, je crois, M. Thiers.

M. Mathieu (de la Drôme). Si M. Thiers le dément, je retire mes paroles. (Bruit.)

M. Thiers, de sa place.—Je le démens. (Rumeurs violentes à gauche.)

M. Bixio.—Je l'ai entendu ! (Bruit.)

M. Mathieu (de la Drôme).—Entre M. Bixio affirmant et M. Thiers niant, je ne me prononce pas. Quant à moi, je continue mon discours. (Agitation générale.)

Plusieurs membres interpellent M. Bixio. (Agitation prolongée.)

M. Mathieu (de la Drôme), continuant, examine la question de la guerre. Il demande si on veut la guerre ou une de ces fautes qui ont perdu le règne de Louis-Philippe. N'avez-vous pas compris, dit-il, que l'élection du 10 décembre est une éclatante protestation contre votre misérable politique ? (Approbation à gauche.) Il dit que de ce qu'il vient de dire des enseignements ressortent, et que la République française ne devait pas aller renverser la République romaine. Il invite, en terminant, la majorité à bien réfléchir qu'il s'agit de l'honneur de la France ; à penser qu'elle portera la responsabilité dans l'histoire. Vous allez prendre une résolution, dit-il ; qu'elle soit digne d'un pays qui n'a jamais failli à son honneur et à sa parole. (A gauche : Très bien !)

Une assez vive agitation succède à ce discours. M. Mathieu (de la Drôme) est félicité par les membres de l'extrême gauche. (Mouvement prolongé.)

A continuer.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 16 NOVEMBRE, 1849.

Revue Européenne.

France.—Les débats de l'Assemblée nationale sur la demande du crédit pour l'expédition de Rome sont terminés, et à la dernière division sur l'ensemble de la loi il s'est trouvé 467 membres en faveur et 168 contre, donnant une majorité de 299 au cabinet. Les principaux orateurs sur la question ont été MM. Tocqueville, Thiers et Montalembert, et contre MM. Hugo, Leroux, Arago et le général Cavaignac. M. Odilon Barrot ayant plaidé en même temps et pour les crédits demandés et la lettre du Président. Le discours de M. Montalembert, en défense de la politique du Pape, est considéré comme une véritable pièce d'éloquence par ses administrateurs ; tandis que les discours de MM. le général Cavaignac et Victor Hugo ont rencontré les applaudissements furieux des membres de la gauche.

Une lettre de Paris mentionne que l'ambassadeur anglais a été en rapports fréquents avec le président de la République, et il est supposé qu'il a obtenu l'ascendant sur lui, tellement, qu'on dit, que M. Thiers aurait donné à entendre que les sentiments et l'honneur français étaient soumis aux caprices des étrangers.

Le Comité appointé sur la proposition de Napoléon Bonaparte relative à l'amnistie des Bourbons a refusé de la prendre en considération sur le principe que cette question avait été antérieurement déterminée sur la motion de M. Creton.

Le lieutenant Petit qui avait insulté un des accusés du procès de Versaillies, en l'appelant d'un nom dont les gentilshommes ne se servent pas ; a eu un dîner que lui a donné le général Changarnier, qui a suivi cette occasion pour lui donner les épaulettes de Capitaine.

Le Journal des Débats annonce qu'une importante découverte occupe en ce moment l'attention du Monde scientifique français. Il s'agit d'une sangsue mécanique que M. Alexandre, ingénieur a soumis aux corps scientifiques ; lesquels après des essais satisfaisants ont fait adopter l'usage de cette sangsue dans tous les hôpitaux. Le

président de la République Française a ordonné qu'une quantité de cet instrument fut envoyée dans chaque Commune pour l'usage des malades indigents.

La République et la Démocratie pacifique ont tous deux été saisis pour avoir publié une adresse des réfugiés français à Londres, et fessant des remarques injustes sur le Jugement de M. Cabet. Des affiches d'une nature virulente à propos de l'expédition à Rome, sont journellement placardées sur les murs de Paris. Il s'est tenu plusieurs séances du conseil pendant le cours de cette semaine à l'occasion des questions Romaine et Turque.

M. de Persigny est revenu de sa mission de Vienne où il était allé demander les restes du duc de Reichstadt, pour les déposer à côté de ceux de son père Napoléon Bonaparte. L'empereur d'Autriche a nettement refusé, sous le prétexte qu'il ne convenait pas d'ôter le fils d'une Archiduchesse d'Autriche d'auprès de sa mère.

Les réfugiés Romains qui sont arrivés de Civita-Vecchia, ont été conduits à l'intérieur de la France.

L'éditeur de la Tribune des peuples a été sommé de comparaître devant la Haute Cour de Versailles pour avoir publié un rapport faux des procédés de cette Cour.

Dix-huit des insurgés de Juin ont subi leurs procès à Lyon. 17 ont été acquittés et le dix-huitième qui était coutumace a été condamné à un emprisonnement de 5 ans.

Des troubles sérieux ont eu lieu à Reims le 21 octobre.

On dit, et on croit généralement qu'un mouvement considérable d'étrangers et d'ultra démocrates des départements se fait sur Paris. Leur but n'est pas encore bien connu.

Autriche et Hongrie.—L'empereur d'Autriche accordé aux officiers de la garnison de Petersburg, qui s'étaient rendus sous condition, le même privilège qu'il avait accordé aux officiers de la garnison de Comorn. Sont exceptés ceux qui se sont rendus coupables de graves délits.

Une requête a été présentée à l'empereur, par les principales familles, demandant le pardon des malheureux hongrois qui se trouvaient traduits devant les tribunaux.

Suivant des rapports de Pesth, le diadème de la Hongrie aurait été envoyé en Angleterre, où il se trouve actuellement ; par Kossuth. Szemere s'était entendu avec lui, et en s'évadant de Wilden, il aurait emporté avec lui le diadème pour le porter en Angleterre. Ce fait explique le rapport qui avait circulé, que Szemere avait volé de objets de grande valeur appartenant à Kossuth.

Les frères de feu le Comte Eugène Lichy ont publié les procédures de la Cour martiale qui l'a condamné à mort.

Le 12 octobre, il est arrivé à Pesth un courrier venant de Vienne porteur de dépêches mettant fin aux atrocités qui se faisaient dans cette ville. Plusieurs qui devaient y être exécutés le lendemain ont été sursis jusqu'à ce que le bon plaisir de l'empereur fut connu. Les arrestations se continuaient encore.

Une lettre privée informe que les domaines du prince de Metternich en Bohême, auraient été mis sous la main de la justice pour non paiement des impôts.

La sœur et le beau-frère du général Dembinsky ont été arrêtés à Cracovie. Ils ne se sont jamais mêlés de politique.

On dit que Haynau a résigné son commandement en conséquence des ordres donnés par l'Empereur de suspendre les exécutions à mort. Il s'est plaint fortement que son autorité avait été mis de côté par ceux, qui avaient pris sur eux de faire fusiller au lieu de faire pendre le comte Bathyany ainsi qu'il l'avait positivement ordonné !

Un nouveau du malheureux comte Bathyany avait été forcé de s'enrôler comme simple soldat dans l'armée Autrichienne.

Il est certain que les billets émanés par Kossuth seront répudiés et que les porteurs recevront une indemnité de 5 à 30 par cent. Si cela est mis à effet, il s'en suivra la ruine de la moitié des propriétaires Hongrois, des marchands et paysans.

Le gouvernement Autrichien, au lieu de vendre par encan, les effets en immense quantité qui étaient amoncés dans Comorn, les distribue aux villages qui sont restés fidèles à la cause de l'Autriche.

Discussion sur les affaires de Rome.

Nos lecteurs verront sur la première page de notre feuille de ce jour, le commencement des intéressants débats de l'Assemblée législative, en France, sur l'expédition française en Italie. Comme tous nos lecteurs s'intéressent vivement à connaître chacun des mouvements qui concernent les États Pontificaux, nous avons cru devoir leur faire part, à l'exclusion d'autres matières, de la discussion toute entière sur cette affaire, en publiant les discours des orateurs qui sont pour ou contre l'expédition de Rome.

Nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, que MM. Mathieu (de la Drôme), Victor Hugo, E. Arago, Savatier Laroche, Manguin, Emile Barrault, Joly père, Edgar Quinet et Francisque Bouvet, sont contre le projet, et que

MM. de Larosière, de Montalembert, d'Olivier, le général Fabvier, de Montigny et de la Moskowa sont en faveur.

Joseph Signay,

PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

A tout le clergé et à tous les fidèles du Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Dix-sept années se sont écoulées depuis qu'il a plu à la divine Providence de charger nos épaules du redoutable fardeau de l'administration de ce diocèse. Appuyé uniquement sur les secours du Tout-puissant, nous avons consacré nos instants à l'œuvre qui nous était confiée, *cursum consumamur* et nous avons déployé toutes nos forces et toute notre sollicitude pour le bien spirituel et pour le bonheur de notre cher troupeau. *Pro Christo... legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos* (11. Cor. c. v., v. 20.)

Où, nos très-chers frères, trop faible et trop convaincu de notre insuffisance pour oser espérer de grandes choses de notre épiscopat, nous avons toujours placé notre confiance en celui qui règle tout sur la terre avec bonté et sùavité ; nous lui avons demandé tous les jours avec effusion de cœur de grands secours pour le salut de vos âmes, des lumières pour nous éclairer et des grâces miséricordieuses pour nous sanctifier tous. Prosterné devant ses saints tabernacles, nous le conjurons de bénir les efforts de notre zèle à propager sa gloire et d'agréer les vœux et les soupirs que nous lui adressons pour faire descendre sur vous les trésors de ses miséricordes. *Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te* (Ps. 32.)

Tous les ans, au retour de la saison, nous trouvions notre plus douce consolation à vous porter les secours de notre ministère, pour confirmer dans la foi votre jeunesse, et distribuer à tous le pain de la parole sainte. Notre cœur alors surabondait de joie, à la vue des fruits abondants dont le Seigneur récompensait les travaux de nos collaborateurs et les nôtres. Aussi nous rendons au ciel les plus solennelles actions de grâce pour les faveurs sans nombre qu'il a daigné répandre sur vous, et pour toutes les lumières et les secours dont il nous a favorisés, pendant tout le temps de notre épiscopat jusqu'à ce jour. *Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, Fratres* (2 Thess. c. 1. v. 3.)

Maintenant, N. T. C. F., nous sentons que la main de Dieu réclame les dons qu'elle nous a confiés. Nous touchons au terme de notre carrière, et nos forces épuisées nous avertissent que nous quitterons bientôt ce séjour de travail et de fatigue pour aller nous présenter au tribunal du souverain juge. Accablé par les années, succombant sous le poids de nos infirmités, nous ne pouvons plus donner aux affaires multiples de notre diocèse l'attention que demande leur importance ; nous ne pouvons plus déployer pour l'intérêt de notre cher troupeau cette vigilance active qui encourage toutes les bonnes œuvres et prévient les obstacles, cette énergie patiente qui surmonte les difficultés, et enfin cette constance douce et puissante qui conduit toute chose à ses fins, dans la paix, la charité et suivant les vues du Seigneur.

Nous vous informons donc que nous avons confié l'administration de notre diocèse à Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, Evêque de Sydimé, notre digne Coadjuteur. Si notre cœur avait besoin, dans la circonstance où nous nous trouvons, de chercher des consolations ailleurs qu'en ce Dieu qui nous soutient par sa grâce, nous les trouverions dans la conviction où nous sommes que rien ne sera épargné de la part de ce vénérable prélat pour avancer vos intérêts spirituels et concourir à votre bonheur. Nous ajouterons encore, et c'est une de nos grandes consolations, que, connaissant l'esprit qui vous anime, nous attendons que vous vous empresserez de correspondre à sa sollicitude pour le bien de vos âmes, et que vous lui adoucirez les amertumes inséparables de l'administration d'un si vaste diocèse.

Ainsi nous vous annonçons que nous l'avons revêtu de tous nos pouvoirs, en ce qui vous concerne, et que vous devez désormais vous adresser à lui pour toutes les affaires que nous avions antérieurement coutume et mission de traiter nous-même.

Si notre amour pour vous, si nos longs travaux, si nos conseils ou pu être gravés au fond de vos cœurs, nous vous demandons en retour d'adresser au ciel des prières ferventes pour qu'il daigne oublier nos erreurs de fragilité humaine pendant le cours de notre épiscopat, et nous préparer un lieu de repos dans les célestes demeures.

Puisse ce Dieu de miséricorde vous protéger toujours dans votre exil sur cette terre, vous diriger constamment par sa lumière dans le chemin de la vraie foi, vous bénir enfin et vous consoler dans les liens de la paix et de la charité parfaite.

Sera notre présent mandement lu en chapitre dans toutes les communautés religieuses, et publié au prône de toutes les églises paroissiales, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre sceau, le sceau de nos armes et le contre-sceau de notre secrétaire, le dix de Novembre, mil huit cent quarante-neuf.

† JOS., ARCHEV. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C. F. CAZEAU, Pfr.

Secrétaire.

ENCORE UN INCENDIE.—Hier matin, vers les quatre heures, le cri d'alarme fut donné d'un incendie qui venait d'éclater dans la rue Lachefrotière, au foubourg St. Louis. Quatre maisons sont devenues la proie des flammes. Le feu a originé, dit-on, chez M. Young, par l'imprudence d'une servante qui fut à diverses reprises dans des chambres fut, tant, avec une chandelle. Il paraît que la famille de M. Young a couru les plus grands dangers, et que c'est avec peine qu'elle a pu se sauver ; un instant après tout l'édifice ne formait plus qu'un seul brasier. Tous les meubles sont péris. Les trois autres maisons détruites étaient occupées par MM. Phillips, Thomas Fahy et mad. veuve Fahy.

Le Siège de Candir, dans la partie littéraire de notre journal qui est à continuer, ne sera repris que nous aurons terminé les importantes discussions sur les affaires Romaines.

ÉMIGRÉS.—Le nombre des passagers émigrés, arrivés à la quarantaine de New-York, depuis le 2 avril au 19 octobre, cette année, s'élève à 173,924.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.—M. E. Chartier, curé de St. Grégoire de Monnoir, vient d'être nommé à la cure de St. Philomène ; M. H. Hicks, à la cure de St. Grégoire ; M. E. Thérien au vicariat de Vaudreuil, et M. W. Fitzgerald, au vicariat de Saint-Jean-Dorchester. (Mélanges.)

—La semaine dernière, Mgr. de Montréal, accompagné de M. le Supérieur du Sémin. de St. Sulpice, de la plupart des prêtres de cet établissement, des professeurs et des élèves du Collège, a été planter une croix sur le versant de la Montagne de Montréal, tout près de Monklands. Cette croix désigne le lieu où Pon construisit, au printemps, une nouvelle Eglise destinée aux habitants de la Côte-des-Neiges, des côtes Saint-Antoine, Saint-Luc, Saint-Pierre et Saint-Paul. On nous informe que des prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice résideront à cet établissement qui doit être succursal de la paroisse de Montréal. (Idem.)

CORRESPONDANCES.

M. A. B.—Pointe Levy.—Journaux expédiés. Votre abonnement date du 14 courant.

J. F.—Ber, Lotbinière.—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné. C'est une erreur de notre part, que ce Monsieur, n'ait point reçu le journal, lors de son abonnement, le 5 courant. L'abonnement datera de ce dernier chiffre.

Messire L.—St. Michel Yamaska.—Reçu 12 mois.

NAISSANCE.

Le 13 du courant, la dame de F. Martineau, écr., N. P., a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A la Pointe-Levy, mardi dernier, par le rév. M. Michel Lemieux, Chapelain de l'Hotel-Dieu, sieur Elie Turgeon, tanneur, à demoiselle Marie-Emilie Lemieux, troisième fille de feu Michel Lemieux, écr. Lundi dernier, à Deschambault, par le rév. M. Poire, curé du lieu, M. L. Pagé, à Dlle Anathalie Desrochers.

Ventes par Encan.

Par encan seront vendus, VENDREDI et SAMEDI soir, chez le sous-signé.—Livres, papier, &c. P. O'DOUD.

Québec, 16 nov. 1849.

AUJOURD'HUI, chez le sous-signé, rue du Palais, A DEUX HEURES.—Poëles double et simple, tuyaux, &c.

B. COLE jr.

Québec, 16 nov. 1849.

LUNDI, 19 courant, à la Bourse, à 11 heures du matin. Un lot assorti de bois.

W. D. DUPONT.

Québec, 16 nov. 1849.

LUNDI et MARDI prochain, 19 et 20 courant, chez M. B. Dastou, rue St. Pierre.—Tout le fond du magasin, meubles, noitures, &c.

F. H. HALL.

Québec, 16 nov. 1849.

MARDI, le 20 courant, chez MM. G. B. Symes & cie. à 11 heures.—Un lot de bois, pour construction, &c.

THOS. HAMILTON.

Québec, 16 nov. 1849.

PAR BANQUEROUTE.

MARDI, 20 courant, chez les sous-signés à DEUX HEURES.—Marchandises assorties et propre pour la saison.

G. & H. GIBSONE.

Québec, 16 nov. 1849.